

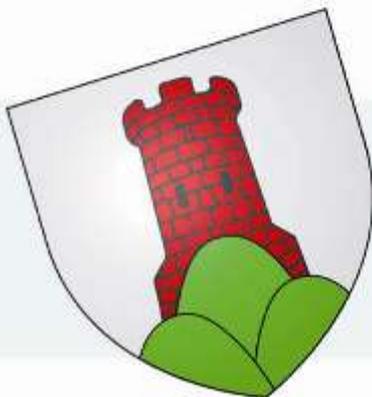
# BULLETIN COMMUNAL 2009

J'evey queer lö journal do nové l'An de lé Commune  
pour lö lère. Boy-ne énaile et vo toutes et santaye!



## SOMMAIRE

INVESTISSEMENTS .....	PAGE 3
FORÊT COMMUNALE .....	PAGE 7
TRAVAUX .....	PAGE 9
ECOLE PRIMAIRE .....	PAGE 12
VIE COMMUNALE .....	PAGE 14
HISTOIRE .....	PAGE 16
LE SAVIEZ-VOUS .....	PAGE 21
ETAT-CIVIL .....	PAGE 23
INFORMATIONS .....	PAGE 24



# URBEIS

# LE MOT DU MAIRE

Lors de la rédaction du bulletin municipal 2008, les premiers effets de la crise que nous traversons actuellement se faisaient déjà sentir. Un an plus tard, au niveau de notre commune, ses effets ont été divers. D'une part la baisse des cours sur le marché du bois nous a fait reporter des investissements prévus en forêt communale. D'autre part, dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat, elle nous a offert en cours d'année une opportunité qu'a saisie le conseil municipal au travers du projet « école numérique rurale ». Les autres travaux d'investissement prévus au budget ont été réalisés ou au moins initiés. Au quotidien, le conseil municipal s'est à nouveau impliqué dans l'aménagement et le fleurissement du village, aidé efficacement par l'un ou l'autre d'entre vous, le tout dans la bonne humeur mais toujours avec sérieux. Je tiens ici à remercier celles et ceux qui participent à la vie de notre village, et ce quelque soit le domaine dans lequel ils interviennent. Chorale, pompiers, parents d'élèves, église, pêche, chacun à sa place joue un rôle important. Comme je vous l'avais dit l'an dernier, la vie du village ne dépend pas uniquement du conseil municipal, mais également de la volonté de chacun à participer à l'animation ou l'embellissement du village.

Pour 2010, devant un avenir toujours aussi incertain, nous continuerons à être vigilants sur les investissements à réaliser. Le projet phare de cette année consistera en la réalisation des travaux connexes à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier. En effet, après une dizaine d'années consacrées au remembrement, celui-ci s'est achevé le 2 octobre 2009 avec l'arrêté préfectoral validant les nouveaux titres de propriété. La durée prévue des travaux est d'environ un an et demi. Les autres investissements seront prochainement décidés en conseil municipal.

Il ne me reste plus qu'à remercier très chaleureusement celles et ceux qui ont rédigé les articles et participé à la réalisation de ce bulletin. Je terminerai en vous souhaitant une excellente année 2010 et en espérant pour chacun, bonheur, réussite et santé.

*Remy ANTOINE-GRANDJEAN*

### ANCIENNE CMDP

Après les travaux de désamiantage réalisés en 2008, l'entreprise DEREANI a procédé à la pose d'un bardage bois traité en autoclave.



### ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de renforcement du réseau d'éclairage public se sont poursuivis cette année avec le remplacement de lampadaires existants et la pose de nouvelles lampes sur des parties de la chaussée particulièrement sombres. Afin de limiter la consommation d'énergie, le système de commande par cellules photos a été remplacé par deux horloges astronomiques sur le bas et le milieu du village.

### VOIRIE COMMUNALE

Dans le cadre du contrat de territoire passé avec le Conseil Général et programmé sur les années 2009 à 2011, le conseil municipal a retenu plusieurs rues dont la voirie nécessite une réfection. L'an dernier, la montée depuis l'abri-bus jusqu'à la partie haute du lotissement avait été refaite. Cette année, le restant de la voirie du lotissement des Aviats ainsi que le plateau du ralentisseur devant l'école (qui est à la charge de la commune) ont été réalisés par la société COLAS avec un revêtement bi-couche. Pour finir, le marquage au sol au niveau des îlots a été repris par la société AXIMIUM.

### ECOLE NUMERIQUE RURALE

L'Etat au travers du plan « écoles numériques rurales » a offert la possibilité à cinq mille communes rurales (moins de 3000 habitants) d'équiper leurs écoles en matériel informatique. Ceci dans le but de permettre aux élèves de ces écoles de disposer de moyens informatiques équivalents à ceux dont pourraient disposer les écoles de communes plus à l'aise financièrement. Les offres devaient répondre à un cahier des charges précis. En concertation avec l'équipe enseignante, le conseil municipal a décidé de poser sa candidature. Celle-ci a été retenue lors de la deuxième vague de dotation. Le projet est financé à 80 % par l'Etat avec une subvention plafonnée à neuf mille euros.



L'élément principal est le tableau blanc interactif. Il est équipé d'un ordinateur, d'un vidéo-projecteur et de deux haut-parleurs.



Les huit ordinateurs portables destinés aux élèves ainsi que celui de l'enseignante sont stockés dans une malle de rangement prévue pour la mise en charge des batteries.



Une imprimante laser, un disque dur externe et un crédit de 1000€ en logiciels de l'éducation nationale complètent l'équipement informatique. Le coût total de l'installation est de 14 500€. Subvention de 9000€ déduite et remboursement partiel de la TVA, le financement par la commune sera légèrement inférieur à 3 500€.



## MAISON FORESTIERE

Le conseil municipal a décidé de refaire en totalité la toiture de la maison forestière qui est propriété de la commune. Cela a nécessité un renforcement de la charpente existante sur les pans Nord et Sud ainsi que son remplacement complet sur la partie Ouest. Les travaux ont été réalisés sur une période de trois semaines par les sociétés HERRBACH de Maisonsgoutte pour la partie toiture-zinguerie et HUMBERT de Fouchy pour la charpente et le bardage.



## REVISION SIMPLIFIEE DU POS

La révision simplifiée du plan d'occupation des sols (POS) a été menée à son terme lors de la réunion du conseil municipal du mardi 13 novembre 2009. Cette révision a été décidée suite à la demande de propriétaires riverains de la rue du Schnarupt. La commune a été assistée dans cette démarche par le bureau d'études TOPOS basé à Obernai. Elle permet d'une part de passer de zone NC en zone UAa une surface d'environ quarante ares, et d'autre part d'inclure dans la même zone les habitations qui n'avaient pas été intégrées lors de la création du POS en 1985. Cette révision sera la dernière réalisée. En effet, à compter du premier janvier 2010, cette procédure n'est plus autorisée. Toute demande de modification ne pourra se faire qu'après élaboration d'un PLU (plan local d'urbanisme).

Les lignes rouges  
représentent  
approximativement  
le périmètre de la  
zone concernée par  
la révision  
simplifiée..



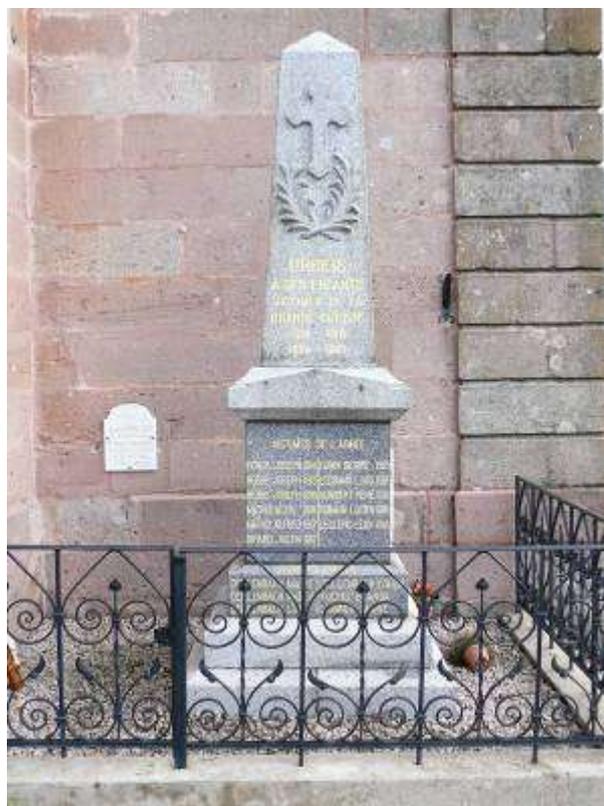
## PRESBYTERE

En 2007, le conseil municipal avait décidé de confier à DOMIAL la réhabilitation du presbytère en deux logements sociaux. La convention liant la commune au bailleur social a été signée et le projet lancé, sous réserve toutefois de l'obtention des subventions nécessaires à la réalisation du projet. DOMIAL prendra en charge le bâtiment, la commune s'occupera des abords. Dans un premier temps, le conseil municipal a décidé de procéder à la réfection du mur d'enceinte du presbytère. Les travaux ont été confiés à l'entreprise DEREANI.



## MONUMENT AUX MORTS

Le temps avait considérablement terni le monument et rendu illisible la plupart des noms des victimes civiles ou militaires décédées pendant la guerre. Les travaux de restauration ont été confiés à la société BOES de Triembach-Au-Val. Le monument a été nettoyé et toutes les lettres gravées dans la pierre ont été redorées.



## **LES COUPES DE BOIS**

La crise ayant entraîné un ralentissement de l'économie en général, l'année 2008 a été particulièrement difficile du point de vue de la commercialisation des bois.

La demande des scieries a été très faible au 1<sup>er</sup> semestre, avec une baisse des volumes contractualisés de 30 % et une baisse des prix de 15 % . Le 2<sup>ème</sup> semestre se termine toutefois sur une note optimiste avec une reprise de la demande en bois résineux et une augmentation des prix de l'ordre de 5 %.

La demande en bois de chauffage a été, contrairement au bois d'œuvre, très soutenue tout au long de l'année. Par rapport à l'année 2008, le prix des petites grumes de hêtre a même connu une augmentation de 5 %.

La situation des bois vendus au 31/12/09, toutes essences et qualités confondues, s'élève à 1 866.74 m3 pour une recette brute de 79 835 € ht soit, par rapport à l'année 2008, une baisse en volume de 8 % et en recette de 22 %.

### **1- LE BOIS D'ŒUVRE**

QUALITE /DESTINATION	VOLUME	RECETTE BRUTE HT	PRIX UNITAIRE HT/M3
Sciage chêne	2.01 m3	160.80 €	80 €
Sciage hêtre	39.94 m3	1 989.25 €	50 €
Charpente sapin/épicéa	767.55 m3	46 280.75 €	60 €
Poteau sapin/épicéa	18.43 m3	911.35 €	49 €
Palette sapin/épicéa/pin	26.11 m3	913.73 €	35 €
<b>TOTAL</b>	<b>854.04 m3</b>	<b>50 255.88 €</b>	<b>59 €</b>

### **2 - LE BOIS D'INDUSTRIE RESINEUX**

QUALITE / DESTINATION	VOLUME	RECETTE BRUTE HT	PRIX UNITAIRE HT/STERE
Pâte à papier	35 st	910.00 €	26 €
Trituration	67 st	1 618.03 €	24 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 st</b>	<b>2 528.03 €</b>	<b>25 €</b>

### **3 - LE BOIS DE CHAUFFAGE BORD DE CHEMIN**

- 32 lots de grumes de chauffage, pour un volume total de 456.40 m<sup>3</sup>, ont apporté une recette brute de 17 885.83 € ht, soit 39€/m<sup>3</sup>.
- 86 stères de bois de chauffage façonnés (hêtre) ont été vendus à l'amiable à 42€ ht/stère.

### **4 - LE BOIS DE CHAUFFAGE A FAÇONNER SUR COUPE**

- Lors d'une vente publique qui a eu lieu à la salle des fêtes d'Urbeis, le 27 novembre, 8 lots pour un volume de 201 stères de hêtre ont apporté une recette nette de 2 050 € ht (10.20€/st).
- Tout au long de l'année, des habitants d'Urbeis et des villages voisins ont façonné 400 stères de déchets de coupes. Ces bois, répartis en 21 lots, ont été cédés à l'amiable pour une recette nette de 3 023€ ht (7.56€/st).

## **LES TRAVAUX**

- L'ensemble des travaux sylvicoles, d'entretien du périmètre, du parcellaire et d'une partie des chemins forestiers, a été réalisé par les ouvriers-sylviculteurs de l'ONF. Au printemps, des protections individuelles contre les frottis du chevreuil sur des mélèzes ont été posées en parcelles 7 et 23. Au courant du printemps et de l'été, 11 hectares de jeunes plantations résineuses ont été dégagées. Début de l'automne, les limites des parcelles 7, 8, 14 et 15 ont été ouvertes (Archingoutte) et des plaques numérotées du nouveau parcellaire posées. Enfin, début décembre, une trouée de deux hectares, due aux attaques des scolytes durant les années 2003 à 2006, en parcelle 7 (Archingoutte) a été reboisée. Les ouvriers-sylviculteurs ont planté 300 chênes rouvres et 1 250 mélèzes d'Europe pour compléter la régénération naturelle composée d'épicéas, de pins, de sapins et de hêtres. Ils ont installé une protection individuelle contre l'abroustissement et les frottis du chevreuil. Par ailleurs, 450 mélèzes d'Europe sont venus enrichir la régénération naturelle dans la parcelle 26 (col d'Urbeis).
- Les travaux d'infrastructure se sont limités, cette année, à des travaux d'entretien : l'entreprise Schillinger a débroussaillé les accotements et les talus des RF du Banc-Napoléon, de Plaine-Dessus et des Aviats sur 3 km pour une dépense de 350€ ht. L'entreprise Haas a procédé à des curages de fossés et des reprofilages partiels sur la RF des Aviats, le chemin des Champs d'Yvré et le chemin des Mines sur 2 km pour une dépense de 585 €ht. L'entreprise Dicker est intervenue pour l'empierrement et le compactage sur 150 ml de l'entrée d'un chemin forestier au col d'Urbeis pour une dépense de 680€ ht.

**Lo froté**

### **LES INTERVENTIONS DE LA SAVA**

RAPPEL La SAVA, Section d'Aménagement Végétal d'Alsace, est une association d'insertion par l'environnement de personnes en difficulté sociale. Elle est basée à Muttersholtz et œuvre au service des collectivités locales du Centre Alsace.

Son financement provient d'aides des départements, de la région et du fond social européen.

En 2009, la contribution facturée aux collectivités s'est élevée à 250 € pour une équipe de 5 personnes et par jour.

Dans notre Commune, cinq journées de travaux d'intérêt général ont été réalisées :

- deux journées de débroussaillage manuel avec incinération des rémanents sur un terrain communal en très forte pente, jouxtant des habitations (à l'est du lotissement Les Aviats)
- deux journées de fauchage et de débroussaillage du sentier du patrimoine ainsi que du sentier accédant à la ruine du Bilstein
- une demie journée de travaux d'entretien des équipements d'accueil en bois au centre du village (abri bus, panneau d'information touristique, ...)
- une demie journée de débroussaillage du sentier botanique et d'un chemin forestier à la Louche.

### **LES TRAVAUX DE L'OUVRIER COMMUNAL**

C'est avec une grande motivation et à raison de deux journées par semaine, que Gilbert FINANCE a accompli diverses tâches dans la Commune : entretien des bâtiments communaux, entretien de la voirie communale et des chemins ruraux, entretien des espaces verts et des équipements d'accueil, ... Il a aussi contribué à l'embellissement de notre village avec la création de bacs à fleurs et la réalisation de deux décorations de Noël aux entrées principales (RD 39).

Le travail effectué se répartit selon les chantiers suivants :

- bâtiments communaux : 15 jours
- voirie communale : 17 jours
- espaces verts : 16 jours
- équipements d'accueil et embellissement : 16 jours
- chemins ruraux : 14 jours
- chemins forestiers : 4 jours
- collecte et information : 10 jours
- divers : 6 jours

## **AFP « LES AVIATS » : L'AVENTURE CONTINUE**

***Le 2 Octobre 2009, un arrêté préfectoral a validé définitivement l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la commune d'URBEIS. Le parcellaire ayant été modifié, l'Association Foncière Pastorale autorisée « Les Aviats » qui gère 40 ha 21 ares et 65 ca est aujourd'hui obligée de revoir l'intégralité de son périmètre.***

Créée en septembre 2001, l'AFP les Aviats a engagé de gros travaux de déboisement, de débroussaillage et de remise en herbe aux lieux dits « Gros Champs, Champs du Noyer, aux Aviats et Prés Coinches » sur les parcelles entières situées au sud de la ligne de gaz.

Ces terrains ayant retrouvé une vocation agricole, ils ont été loués, avec la validation des propriétaires concernés lors des assemblées générales de l'Association, à deux exploitants agricoles du village.

En 2009, une nouvelle tranche de travaux a été exécutée avec la pose d'une partie des clôtures sur le pâturage communal, le reste ne pouvant être installé qu'après validation du nouveau périmètre de l'AFP et de la création des nouveaux chemins.

En effet, avec l'Aménagement Foncier, les parcelles se sont agrandies, le nombre de propriétaires a changé et le périmètre n'a plus ses repères de limites initiaux ; ce qui oblige l'AFP à retravailler tous ces aspects avec en plus la révision de ses statuts.

Le Comité Directeur de l'AFP est donc chargé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010 de s'atteler à cette tâche afin de soumettre ces changements à l'approbation des propriétaires concernés lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Avec cette feuille de route, un nouveau challenge attend l'AFP.

Elle a, jusqu'à présent, largement fait les preuves de son efficacité dans les démarches d'ouverture et de gestion des paysages sur la commune d'Urbeis ; alors laissons-la continuer son aventure...

**Thierry FROEHLICHER**

Agent de Développement

Responsable du Pôle Aménagement du Territoire



# **VERGERS SOLIDAIRES**

## **DU**

### **CANTON DE VILLE**

Le canton de Villé est un site pilote pour la relance des vergers familiaux avec les partenaires habituels que sont la Région et le Département.

L'objectif de cette opération est paysager, écologique, patrimonial et social.

Le comité de pilotage, composé de la COMCOM de Villé, de la SAVA, des arboriculteurs, des apiculteurs et de l'association Juval, lance un vaste programme d'information et de formation.

Cela se déclinera :

- en interventions sur les vergers haute-tiges existant,
- en acquisition de plants d'arbres fruitiers haute-tiges,
- en réflexion sur la valorisation des fruits.

Il faut savoir que des aides substantielles sont concédées pour la reconquête d'anciens vergers haute-tiges à l'abandon, ainsi que pour l'achat d'arbres fruitiers haute-tiges. Par exemple, l'achat de deux arbres (minimum) à 20 arbres (maximum) ouvre droit à une subvention de 50% pour un coût maximum de 30 € par arbre.

D'autres prestations sont possibles.

Pour tout renseignement adressez-vous :

Au délégué communal

Jean-Marie SCHAAL au 03 88 57 11 82

A la COMCOM

Thierry FROELICHER au 03 88 58 91 65



Ecole primaire  
2 place de l'Europe  
67220 URBEIS  
☎ 03.88.57.30.24  
ecole.urbeis@wanadoo.fr

## L'ANNEE 2009 UN VIRAGE POUR L'ECOLE

Pendant les deux premiers trimestres de 2009, nous avons beaucoup travaillé avec « le fabuleux voyage de Lola », un album pour nager. Nous en avons fait notre spectacle de fin d'année.



Pour notre sortie de fin d'année nous sommes allés à S<sup>te</sup> Marie aux mines. Le matin, nous avons visité le musée du Val d'Argent C'était très intéressant.

A midi, nous avons mangé en forêt sous l'abri de la cabane.



L'après-midi, nous avons visité une mine. Il fallait s'équiper avec des casques à lampe et des bottes.



Dans une des salles, nous avons éteint nos lampes pendant quelques secondes et Delphine avait peur !

Pour terminer la journée, le guide nous a raconté la légende de la Rose d'Argent

A la fin de l'année scolaire 2008/2009, Madame Daub est partie pour enseigner à l'école Jean Monnet de Sélestat, près de chez elle.

Elle enseignait dans la classe de CE/CM depuis septembre 1996.

Au revoir Madame Daub et bonne chance dans votre nouvelle école !

A la rentrée de septembre, c'est Madame Reinault qui est venue à Urbeis.

Elle enseigne dans la classe de CE/CM qui compte 4 niveaux et 14 élèves.



Madame Dessagne enseigne en maternelle/CP avec 4 niveaux et 12 élèves.

Nous avons un site internet. Voici son adresse :

<http://www.ec-cath-urbeis.ac-strasbourg.fr/>

Vous pourrez y trouver des renseignements sur l'école, et sur nos activités.



Pendant notre journée préhistorique, nous avons essayé de nous rapprocher le plus possible de ce que nous avons appris sur la préhistoire.

Notre habillement, le campement, les galets peints, les peintures rupestres, le repas, les chants, la musique... tout ressemblait à la vie des hommes du mésolithique.



Cette année, l'école a organisé un Petit marché de Noël.

Un grand Bravo à tous ceux qui se sont investis avec talent et patience !

Merci à tous ceux qui sont venus à ce rendez vous, leur présence chaleureuse est toujours un grand plaisir.



Merci St Nicolas ! Et à l'An prochain !

## SANGLIER

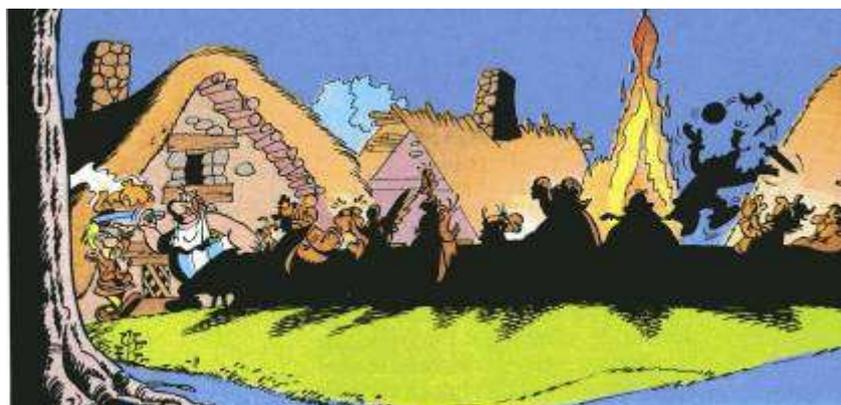
Il n'est pas question ici de dégâts provoqués par les sangliers mais « du » sanglier offert à la commune tous les deux ans par la société de chasse. Cette année, le rendez-vous était fixé à l'émetteur de télévision sur la route forestière des Aviats, après une sortie en forêt communale guidée par Marc NIESS. Une quarantaine de participants ont répondu positivement à l'invitation lancée par le conseil municipal.



Une chose est sûre, celui-ci ne viendra plus retourner les prés et les jardins. La société de chasse n'a pas seulement offert le sanglier, mais elle en a également assuré la cuisson à la satisfaction générale.



Le dessert a été assuré par les conseillers municipaux ainsi que par certains participants.



# FETE DES AINES

La date du dimanche 13 décembre avait été retenue pour la fête des aînés. Ce rendez-vous traditionnel a été l'occasion pour la quarantaine de participants de se retrouver et de passer une bonne journée ensemble. La salle des fêtes avait été joliment décorée par les conseillers municipaux. Cet année, le repas a été préparé par le restaurant « Le Médiéval » de Villé.

L'après-midi s'est déroulé dans une atmosphère décontractée et chaleureuse. Les enfants de l'école primaire épargnés par l'épidémie de grippe sont venus participer à la fête en chantant des chants de Noël, accompagnés à la guitare par Jacqueline qui a également diverti l'assemblée tout au long de la journée. Journée qui s'est terminée en chansons avec l'ensemble des participants sous la direction des membres de la chorale.



# LE SIEGE DU BILSTEIN EN 1477



L'histoire des châteaux-forts est difficile à faire. Les sources sont rares, presque toujours incomplètes et les renseignements qu'elles contiennent se contredisent parfois. Sur les combats qui ont été livrés pour prendre les châteaux, nous n'apprenons généralement que très peu de choses. Le Bilstein fait exception à la règle. Le siège qu'il subit en 1477 peut être reconstitué pour ainsi dire dans les moindres détails. Pour quelle raison ? L'opération fut menée principalement par les Strasbourgeois. Or, dès cette époque, leur ville était bien administrée et nous conservons une bonne partie de ses archives. En l'occurrence, la prise du Bilstein était une affaire de grande importance. Il fallait mettre la main sur un membre de la haute aristocratie qui normalement n'aurait pas dû se trouver dans cette vallée des Vosges mais dans une prison strasbourgeoise.

Evoquons brièvement les faits. Le 5 janvier 1477, l'armée du « grand duc d'Occident », Charles le Téméraire, avait été écrasé par ses ennemis coalisés, au nombre desquels figuraient, aux côtés du duc de Lorraine, la ville et l'évêque de Strasbourg. Au cours de la bataille, deux Strasbourgeois, **Hans Marx** et son parent **Adam Zorn**, d'une part, et un mercenaire de la ville **Hans Lembel**, d'autre part, firent prisonnier **le comte Engelbert de Nassau**. Ils auraient dû le livrer aux autorités qui les avaient pris à leur service, l'évêque pour Marx, la ville, pour Zorn et Lembel. Ils décidèrent de se soustraire à cette obligation. Au comte, ils ne réclamèrent qu'une rançon relativement modérée mais qui représenterait pour eux un profit inespéré puisque normalement elle aurait dû revenir partie à l'évêque, partie à la ville. Malheureusement pour eux, ils avaient eu l'imprudence d'écarter de leur entreprise un certain

Ramberg, auquel ils avaient donné le nom de leur prisonnier, tout en lui recommandant de n'en parler à personne. Ramberg, naturellement, s'empressa de les dénoncer à leurs chefs.

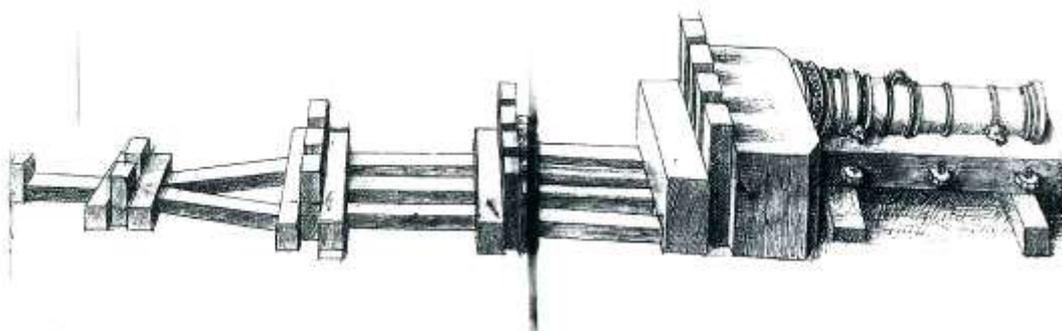
Aussi, Marx, Zorn et Lembel qui croyaient avoir emmené le comte en un lieu sûr, reçurent-ils, à peine installés au Bilstein, une missive de la ville de Strasbourg leur interdisant de relâcher leur captif après s'être fait payer par lui. Ainsi mis en garde, les possesseurs du Bilstein, persuadés qu'ils pourraient soutenir un siège, s'y préparèrent ; ils **rasèrent les superstructures du donjon** et en firent une plate-forme de tir pour leur coulevrine, leur mortier et leur **onze arquebuses**.



*A r q u e b u s i e r*

Une **vingtaine d'hommes** constituait une garnison suffisante pour un château de petite taille. Leurs adversaires leur laissèrent le temps de prendre leurs dispositions. En effet, la ville dut négocier avec l'évêque dont Marx était le vassal et qui réclamait sa part de la rançon. Les pourparlers prirent du temps. Ils n'aboutirent qu'à la fin du mois de février. Strasbourg se chargea du plus gros de l'effort militaire qui s'avérait indispensable pour mettre les occupants du Bilstein à la raison.

Le 11 mars enfin **une troupe de 150 fantassins** fournis par 10 corporations se mit en route. Comme elle ne pouvait pas atteindre le Bilstein en moins de 3 ou 4 jours, la ville estima qu'il fallait dépêcher sur place une avant-garde d'une bonne soixantaine de cavaliers. Marx et Zorn les aperçurent le 13 mars, au pied du château. Même lorsque la piétaille eut rejoint ces hommes, qui en tout état de cause n'étaient utiles qu'une fois mis pied à terre, les assiégés ne se sentirent pas inquiets. Leur humeur changea lorsqu'ils virent arriver l'arme décisive : l'artillerie. Il s'agissait de deux pièces, la plus grosse, le **Struss** (*l'autruche* – on donnait alors des noms aux canons), et le **Narr** (*le fou*) de calibre plus faible.



**Bombarde en batterie**

*(le poutrage doit empêcher que le recul du canon le déplace)*

Elles avaient mis 5 jours pour aller de Strasbourg à Urbeis. Dix-huit chevaux n'avaient pas été de trop pour traîner le Struss. Il était trop lourd pour être monté sur des roues. Ni le Struss ni le Narr ne purent être mis en batterie dès leur arrivée. Il fallut d'abord munir une cinquantaine d'hommes de pioches et de pelles afin que, grâce au travail de ces terrassiers, les artilleurs et leur matériel puissent gravir la pente qui séparait Urbeis du Bilstein. Cela prit deux jours. Le 18 mars enfin, tout était prêt et le 19 mars le bombardement commença. Les instructions venues de Strasbourg étaient claires : « Tirez jour et nuit. Transformez le Bilstein en passoire! » Ne prenons pas à la lettre ces propos. La cadence de tir des grosses pièces en fer forgé – qu'il était indispensable de refroidir après chaque coup - était d'une lenteur extraordinaire. Un canonier de Metz fut traité de sorcier en 1437 parce qu'il avait pu décharger son canon trois fois en une seule journée! Remarquons que les artilleurs strasbourgeois n'avaient emporté que 20 boulets de pierre. Ils n'envisageaient donc pas d'en utiliser plus.



***Boulet lancé par un des canons***

Sans doute les assiégés n'avaient-ils jamais fait l'expérience d'un bombardement. En tout cas, dès le 20 mars, ils firent savoir à leurs adversaires qu'ils étaient disposés à négocier.

Manifestement, l'angoisse les avait submergés. Ils disaient avoir eu l'impression que, sous les coups de boutoir donnés par les boulets, les murailles du château allaient se disloquer. Et le prisonnier ? Ne courait-il pas le risque d'être écrasé sous les décombres de sa prison ? Cette observation là ne pouvait pas laisser les Strasbourgeois indifférents. Si le comte de Nassau perdait la vie, plus personne ne percevrait de rançon ! On négocia donc et le 22 mars la capitulation eut lieu. Nassau changea de geôle : il fut conduit à Strasbourg. Quant à Marx, Zorn et Lembel, ils s'en tirèrent à bon compte. Certes, ils ne touchèrent pas un sou alors qu'ils avaient cru se remplir les poches, mais ils ne furent pas punis, bien qu'ils eussent contrevenu gravement à la discipline militaire de l'époque.

Les Strasbourgeois, eux aussi, étaient pressés d'en finir. Les miliciens qui, depuis que les hostilités avec Charles le Téméraire avaient commencé, en 1474, étaient appelés souvent et parfois longtemps sous les armes donnaient des signes évidents de lassitude. Ils grognaient fréquemment et il leur était arrivé de ne plus marcher. Ils s'étaient même mutinés une fois. Il fallait ménager leur susceptibilité : ces gens du peuple qui ne parlaient que l'allemand s'étaient fâchés quand ils avaient entendu leurs patriciens de chef s'entretenir en français avec Marx et Zorn.



Pour calmer leur mauvaise humeur, le capitaine des fantassins leur avait payé à boire largement. Pour sa part, le trésorier faisait remarquer que la note de frais s'alourdissait ; à lui seul, le déplacement du Struss et du Narr avait coûté **300 florins, 15 fois le salaire annuel d'un ouvrier**. L'approvisionnement de la troupe n'était pas bon marché ; en plein carême, l'abstinence de viande était stricte ; l'achat en nombre suffisant de caques de harengs s'imposait. Enfin, de tous côtés des réclamations étaient adressées à Strasbourg par ceux qui estimaient avoir droit également à une part de la rançon. Il était donc urgent de régler l'affaire. Elle s'avéra profitable aux Strasbourgeois. Nassau paya **52 000 florins de rançon** qui furent répartis entre la ville de Strasbourg, l'évêque et le duc de Lorraine à raison d'un tiers, soit 17 300 florins. En principe, mais en réalité, le duc de Lorraine ne reçut rien ; la ville lui avait prêté 14 000 florins et elle lui demanda de payer la moitié de ce qu'avait coûté le siège du Bilstein. Quant à l'évêque, il dut payer lui aussi sa part de ces frais. Finalement, ce fut la belle somme de 36 000 florins qu'encaissa Strasbourg. En 3 ans de guerre la ville en avait dépensé 150 000. La rançon d'Engelbert de Nassau lui rapportait à peu près le quart de ce qu'elle avait dû déboursier au cours de sa lutte contre le duc de Bourgogne. Assurément, de toutes les opérations militaires menées par les Strasbourgeois entre 1474 et 1477, le siège du Bilstein avait été la plus fructueuse.

**Francis RAPP**

***Armure***



***Le Bilstein vu du village***

# Vidimus stellam ejus in Oriente

*Nous avons vu son étoile en Orient.*



Saint Matthieu (*Matthäus*), l'un des quatre évangélistes, est le seul à relater dans la Bible l'épisode des ROIS MAGES (*die Weisen aus dem Morgenland*). Voici son témoignage.

Jésus étant né à Bethléem de Judée, aux jours du roi Hérode, voici que des mages venus d'Orient se présentèrent à Jérusalem, en disant : « **Où est le roi des Juifs qui vient de naître ? Car nous avons vu son étoile en Orient et sommes venus lui rendre hommage** ». A cette nouvelle, le roi Hérode fut troublé, et tout Jérusalem avec lui. Il convoqua tous les grands prêtres et les scribes du peuple, et s'enquit auprès d'eux de l'endroit où devait naître le Christ. « **A Bethléem de Judée, lui dirent-ils, car ainsi est-il écrit par le prophète : et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es certes pas la moindre parmi les grandes cités de Juda, car c'est de toi que sortira le pasteur qui conduira mon peuple Israël** ». Hérode alors appela les mages en secret et se fit préciser par eux la date où l'étoile était apparue. Puis, les envoyant à Bethléem : « **Allez, leur dit-il, informez-vous exactement de l'enfant et, quand vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'aie, moi aussi, lui rendre hommage** ». Sur ces paroles du roi, ils se mirent en route. Et voici que l'étoile qu'ils avaient vue en Orient les conduisait, jusqu'à ce qu'elle vînt s'arrêter au-dessus de l'endroit où se trouvait l'enfant. A la vue de l'étoile, ils éprouvèrent une très grande joie. Ils entrèrent dans la maison, virent l'enfant avec Marie, sa mère, et, se prosternant, ils l'adorèrent. Puis, ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent des présents : de l'or, de l'encens, de la myrrhe. Mais, divinement avertis en songe de ne pas retourner auprès d'Hérode, ils regagnèrent leur pays par un autre chemin.



## *L'étrange personnalité des Rois Mages*

**Qui sont réellement les Rois Mages ?** Il faut bien admettre que le récit très synthétique de Matthieu nous apprend peu de choses à leur sujet. Cependant, nous savons qu'ils étaient sages et pieux, simples et sans défiance aucune... des êtres de lumière en somme. Tout laisse à penser aussi que les Mages étaient des experts en objets lumineux, de très fins lettrés parfaitement en mesure d'établir des liens entre leurs découvertes célestes et les prophéties relatées dans certains textes. Peut-être appartenaient-ils à une caste sacerdotale répandue en Orient ?

**Mais... d'où venaient-ils ?** De nombreuses hypothèses ont été avancées dont certaines se sont fixées dans la littérature, dans les légendes et dans l'iconographie (*particulièrement riches en Alsace*). C'est ce qu'il est convenu d'appeler la tradition... Etaient-ils Persans ? Certains auteurs chrétiens l'affirment. D'autres, tels Justin (2<sup>e</sup> siècle) et Tertullien (V.155-220) pensent qu'ils étaient arabes, d'autres enfin estiment qu'ils étaient originaires de Babylone ou de Chaldée, la patrie de l'astronomie.



**Et puis, étaient-ils vraiment rois ?** Les spécialistes de l'exégèse biblique admettent, aujourd'hui, que contrairement à une croyance répandue depuis le Haut-Moyen-Age, et malgré des prophéties célèbres<sup>(1)</sup> en particulier celle d'Isaïe, les Mages n'étaient pas des rois... Et pourtant ! Face à la royauté temporelle et usurpée d'Hérode, les Mages ne représentent-ils pas une souveraineté spirituelle ? Ne sont-ils pas aux yeux des hommes d'autrefois et d'aujourd'hui les témoins de la royauté permanente et universelle du Christ ?



(1) Isaïe 60, 1-6 « Les nations vont marcher vers ta lumière et les rois vers la clarté de ton lever »

**Marc Kussmaul**

# QU'EST-CE QU'UN BUDGET COMMUNAL ?

Le Budget Communal est un acte fondamental de la gestion municipale.

En effet, aucun projet ne peut démarrer, aucun chantier ne peut s'ouvrir, aucune prestation à la population ne peut se réaliser si la provision financière n'a pas été prévue au Budget de la Commune.

Il est à la fois *un acte de prévision* (le budget constitue une évaluation financière des recettes et des dépenses à venir dans l'année) *et d'autorisation* (le Budget constitue l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal).

## LE BUDGET COMMUNAL

Le budget communal retrace les dépenses et les recettes. Il est divisé en deux grandes parties dénommées "Section de Fonctionnement" et "Section d'Investissement".

Chacune de ces sections doit être présentée à l'équilibre, les recettes égalant les dépenses.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles regroupent principalement :

- Les frais de rémunération du personnel
- Les intérêts de la dette
- Les dépenses d'entretien et de fournitures
- Les frais de fonctionnement divers
- Le virement pour l'autofinancement des travaux de la section d'investissement

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles proviennent :

- des quatre taxes directes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, professionnelle)
- des recettes fiscales indirectes (produits des services que sont par exemple les concessions dans le cimetière, les droits à la chasse et à la pêche)
- des dotations versées par l'Etat
- des ressources d'exploitation des domaines
- des produits financiers

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent principalement :

- les remboursements du capital des emprunts
- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations)

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont constituées :

- des dotations et subventions, tels que les fonds divers
- des subventions d'investissement (état, région, conseil général...).
- des emprunts et dettes assimilées
- du virement de l'autofinancement depuis la section de fonctionnement

Ci-dessous, un tableau représentant le montant budgétisé pour 2009 en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGETISE EN 2009	SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGETISE EN 2009
Dépenses	298.759,00 €	362.604,00 €
Recettes	298.759,00 €	362.604,00 €

# ETAT – CIVIL

## 2009



### NAISSANCE

Eugénie HAVELKA née le 14 décembre 2009 à Sélestat  
de Stéphanie HUMBERT et Jaroslav HAVELKA.

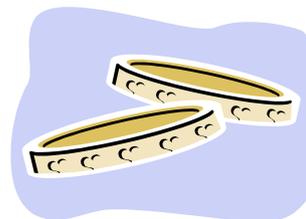
*Félicitations aux heureux parents.*

### MARIAGES

Mr Alain SEYLLER et Mlle Jennifer GIROTTI le 06/06/2009

Mr Guy HEITZ et Mlle Astrid ROTH le 13/06/2009

Mr Matthieu LAURENT et Mlle Maude SCHWEITZER le 05/09/2009



### DECES

Mme Clotilde VERDUN décédée le 21 aout 2009

Mlle Emmanuelle BUCHI décédée le 09 décembre 2009

### GRANDS ANNIVERSAIRES

**90 ans** Mme Marie MASSENEZ née le 28 janvier 1919

Mme Elise VERNIER née le 26 avril 1919

**85 ans** Mme Jacqueline POCKERSNICK née le 26 aout 1924

Mme Marie-Odile GAUNAND née le 14 décembre 1924

Mme Thérèse REVEL née le 21 décembre 1924

**80 ans** Mr Roger ANCEL né le 15 mars 1929

Mr Jean-Marie CARO né le 14 aout 1929



### NOCES D'OR

Mr Pierre SCHRAMM et Mme née HUMBERT Lucienne se sont mariés le 26 juillet 1959.

## TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

Vous en avez certainement déjà entendu parler ou encore reçu le dépliant concernant l'arrêt de la diffusion analogique herzienne le 2 février 2010. Cette date sera pour l'Alsace l'occasion de passer à la diffusion numérique. Cette opération implique une transformation des émetteurs actuels. Or dans la vallée de Villé, seuls les émetteurs du Coucou et de la Schrann seront convertis au numérique. Concrètement, cela signifie que pour Urbeis, la seule façon de capter ce nouveau mode de transmission consistera à passer par une antenne parabolique. Pour faciliter cette installation, un système d'aides a été mis en place. Pour en bénéficier, il faut appeler le 0970 818 818 où l'on vous renseignera sur la marche à suivre.

### LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES TITULAIRES D'UN AGREMENT AU SEIN DE LA COMMUNE

NOM PRENOM - ADRESSE	DEBUT VALIDITE	FIN VALIDITE	MODALITES D'ACCUEIL
<b>ARBOGAST</b> Sylvie 15 Rue PRINCIPALE 67220 URBEIS 03.88.57.31.14	24/11/2008	23/11/2013	Nbre d'enfants maxi simultanément : 3 d'âge indifférent : 1 de plus de deux ans : 1 scolarisé : 1 DEROGATION pour l'accueil d'un quatrième enfant scolarisé
<b>BABINOT</b> Madeleine 51 Rue PRINCIPALE 67220 URBEIS 03.88.82.89.50	24/07/2006	23/07/2011	Nbre d'enfants maxi simultanément : 3 d'âge indifférent : 1 de plus de 18 mois : 1 de plus de deux ans : 1
<b>FRAUENFELDER</b> Sandra 4 Rue Principale 67220 URBEIS 03.88.57.33.08	14/10/2005	13/10/2010	Nbre d'enfants maxi simultanément : 2 d'âge indifférent : 1 de plus de deux ans : 1
<b>RAKYTOVA</b> Jana 12 Rue Du Bief 67220 URBEIS 03.90.56.49.17	21/01/2009	20/01/2014	Nbre d'enfants maxi simultanément : 2 d'âge indifférent : 1 de plus de deux ans : 1
<b>THOMAS</b> Marie-Odile 20 Rue des Champs d'Yvrée 67220 URBEIS	24/03/2009	23/03/2014	Nbre d'enfants maxi simultanément : 2 d'âge indifférent : 1 de plus de deux ans : 1

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## MAIRIE

Téléphone: 03 88 57 01 25  
Fax: 03 88 57 30 83  
Mail: [mairie.urbeis@wanadoo.fr](mailto:mairie.urbeis@wanadoo.fr)

Le secrétariat est ouvert le lundi de 10 h à 12h,  
le mardi de 9h00 à 11h00,  
le vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h

La permanence du maire est assurée le vendredi de 15h à 17h ou sur rendez-vous.

## PIECES D'IDENTITE

### CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La demande s'effectue en mairie aux heures d'ouverture. Pour une nouvelle pièce d'identité ou un renouvellement, les justificatifs suivants sont à fournir :

- 2 photos d'identité récentes au nouveau format officiel.
- 1 facture datant de moins de trois mois (téléphone, électricité...)
- Une copie intégrale d'acte de naissance (à demander à la commune de naissance)
- L'ancienne carte en cas de renouvellement

Constitution du dossier, signatures et prise d'empreintes en mairie. Délai: 2 à 3 semaines.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, un droit de timbre de 25 euros est perçu lors du renouvellement de la carte d'identité si le demandeur n'est pas en mesure de joindre son ancienne carte à son dossier.

### PASSEPORT

#### INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un [passeport biométrique](#). Le demandeur doit déposer, en personne, sa demande de passeport au moyen d'un formulaire, remis uniquement sur place. L'utilisateur peut se rendre dans n'importe quelle commune de France pour se faire délivrer un passeport. En pratique, la démarche ne pourra être effectuée que dans une mairie équipée d'une machine (appelée "station") permettant l'enregistrement des demandes de passeport. Dans le canton, seule la commune de Villé est équipée d'une station. Il faut déposer et retirer son passeport au même endroit. Les ressortissants vivant à l'étranger doivent s'adresser au consulat.

#### COÛT (EN TIMBRES FISCAUX)

Adultes : 88 € si vous fournissez des photos, 89 € si les photos sont faites en mairie

Enfants de 0 à 14 ans : 19 € avec les photos et 20 € sans les photos

Enfants de 15 à 18 ans : 44 € avec les photos et 45 € sans les photos

## **AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE**

S'il se rend dans un des pays de l'Union européenne sans être accompagné de ses parents (ou sans la personne titulaire de l'autorité parentale), un mineur français, qui ne possède pas de passeport valide personnel, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire, ainsi que d'une carte nationale d'identité en cours de validité. Un mineur français en possession d'un passeport en cours de validité n'a, par contre, pas à être muni d'une autorisation de sortie du territoire, cette autorisation étant recueillie lors de la demande de passeport.

### **PIÈCES À FOURNIR**

La personne détentrice de l'autorité parentale devra se rendre en personne à la mairie et devra signer un formulaire d'autorisation et présenter :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile récent (liste non exhaustive : quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...)
- pour les parents mariés : le livret de famille tenu à jour,
- pour les parents non mariés : l'acte de naissance de l'enfant mentionnant la reconnaissance des parents,
- s'il y a lieu, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale ou la délibération du conseil de famille désignant le tuteur.

## **MOUVEMENTS DE LA POPULATION**

Afin de tenir les fichiers « population » et « ordures ménagères » à jour, nous vous demandons de bien vouloir signaler dès que possible au secrétariat de la Mairie, Votre arrivée au village, votre départ ou tout autre mouvement au sein de votre famille (enfant quittant le domicile des parents par exemple etc...). Pour les familles accueillant un nouveau-né, le secrétariat se charge automatiquement des formalités.

## **CIVISME**

La municipalité est fréquemment interpellée concernant les déjections canines. Nous vous rappelons quelques règles de civisme et de respect :

**NON** aux déjections canines sur la voie publique en particulier sur les portions de voiries empruntées par les piétons, et sur les propriétés d'autrui,

**NON** au vagabondage des animaux

**OUI AU RESPECT DE CHACUN**



**Appel aux collectionneurs:**

Afin de créer une bibliothèque d'images d'URBEIS, nous sommes à la recherche de cartes postales ou de photos anciennes représentant le village. Si vous êtes en possession de ce type de documents et que vous souhaitez les partager, nous vous invitons à passer en mairie où ils seront numérisés et restitués de suite.

URBEIS EN QUELQUES MOTS...

TRADITION

HABSBOURG

BILSTEIN

SCHNARUPT

WELCHE

MINES

ET PLEINS D'AUTRES...



### Mairie d'Urbeis

1 PLACE DE L'EUROPE - 67220 URBEIS

Téléphone : 03.88.57.01.25

Fax : 03.88.57.30.83

[mairie.urbeis@wanadoo.fr](mailto:mairie.urbeis@wanadoo.fr)